

**2009/1914 - Attribution de subventions d'un montant global de 3 000 € à des associations étudiantes et à des organismes de l'enseignement supérieur pour l'organisation de diverses manifestations.** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 26/10/2009, p. 1868)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

(Adopté.)